

## **DRIVING COLOR'S**

Auto-école – Formation au code et à la conduite

✉ Email : drivingcolors@gmail.com

### **Attestation d'information relative aux modalités d'accompagnement aux examens**

#### **1. Examen Théorique Général (Code de la route)**

- L'élève s'inscrit lui-même à l'examen du Code de la route auprès d'un centre agréé (La Poste, SGS, Code'nGo, Objectif Code, etc.).
- L'accompagnement à l'examen théorique se fait par les propres moyens de l'élève.
- L'auto-école ne propose pas de transport pour se rendre à l'épreuve théorique.

#### **2. Examen Pratique (Épreuve de conduite)**

- L'auto-école Driving Color's peut assurer le transport de l'élève jusqu'au lieu de l'examen pratique uniquement en cas d'impossibilité de sa part d'y aller par ses propres moyens.
- Cette prise en charge est possible sous réserve de disponibilité logistique et doit être sollicitée en amont par l'élève.

#### **3. Pièce d'identité**

L'élève doit être muni de sa pièce d'identité en cours de validité

Si l'élève est en conduite accompagnée il doit être muni également de son attestation de fin de formation initiale en version papier ou numérique

Fait à lecluse, le 09/07/2025